

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale LUCITE® DIAKON® ACRYLIQUE PERLE ET COMPOSE: COPOLYMERE D'ACRYLATE DE BUTYLE

Description du Produit Copolymère acrylique basé sur du méthacrylate de polyméthyle et de l'acrylate de butyle. Cette fiche de données de sécurité couvre les grades suivants de LUCITE® DIAKON® polymères acryliques perles et composé, à la fois clairs et colorés: CLG356, CLG357, CLH374, LG156, LH174 Incluant ceux avec les codes suivants comme suffixes: D, F, G, K, L, S, T, W, X, U1 - U8

N° CAS 025852-37-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée Moulage par injection et extrusion.

Utilisations déconseillées Quelques applications médicales. Pour plus d'informations, contactez le Service Technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lucite International Holland BV, Merseyweg 16, Postbus 1222, 3180 AE Rozenburg, Netherlands
Tel: +31-181-233233
msdsinfo@lucite.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(ORFILA) 01 45 42 59 59
(SGS) +32 3 575 5555 ou
0611 07 32 81

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne satisfait à aucun des critères pour être classé en aucune des catégories de produits dangereux, suivant la réglementation (CE) N° 1272/2008, concernant le classement, l'étiquetage et l'emballage de substances et de mélanges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Pas classé comme PBT ou vPvB. Combustible mais prend feu difficilement. Les variantes perles peuvent former des nuages explosifs dans l'air. Faible toxicité dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP).

Composants dangereux	%W/W	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH.	Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger
Pas de composants dangereux pouvant être classés.					

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation/d'éruption cutanée: Appeler un médecin. La matière fondue peut provoquer des brûlures sévères. Ne pas essayer d'enlever le polymère fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Alerter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non applicable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas nécessaire.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO₂.

Moyens d'extinction à Proscrire Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible mais prend feu difficilement. Les variantes perles peuvent former des nuages explosifs dans l'air. Peut se décomposer s'il est chauffé aux environs de 280 °C. La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques, irritantes et inflammables.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution - Les déversements peuvent être glissants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter dans les fûts à déchets ou sacs plastiques. Laver la zone de déversement avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter un contact prolongé avec la peau. La poussière ne représentera probablement pas un risque dans les conditions normales de manipulation. Une précaution supplémentaire doit être prise pour éviter les brûlures par contact avec le produit chaud.

Les brûlures sont les blessures les plus communes durant le procédé de fusion des thermoplastiques. Prendre les meilleures précautions. Les grades LUCITE® DIAKON® peuvent être transformés en toute sécurité dans des équipements pour moulage et extrusion aux températures de fusion jusqu'à 280°C. Au delà de ces températures une décomposition plus rapide pourrait provoquer une pressurisation gazeuse, avec risque de pulvérisation de polymères de faible viscosité par la buse ou la matrice sans aucun mouvement de la vis. Tous les polymères se dégradent dans une certaine mesure à leur température d'utilisation, un effet qui augmente avec l'augmentation de la température. Il est donc impossible de préciser quelles seront les substances émises. Néanmoins, ce sont toujours les composants mineurs qui peuvent varier substantiellement. Les composants majeurs sont donnés en section 10. Des précautions doivent être prises lors des opérations de démoulage, car les arêtes qui en résultent peuvent être tranchantes et peuvent provoquer des coupures à la peau et des dommages aux yeux. Les résidus de condensation qui se forment sur et autour des équipements d'extrusion doivent être manipulés et éliminés comme des déchets chimiques dangereux. Pour plus d'informations, se référer à la note conseil TS01-05 processus thermique - danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les polymères acryliques sont livrés soit dans des sacs soit dans des containers vrac. Maintenir les containers dans un endroit propre, frais et sec à l'écart des sources de chaleur. Une ventilation naturelle est suffisante.

Température de Stockage Ambiante.

Produits incompatibles: Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Moulage par injection et extrusion.

8. SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs suivantes correspondent à des substances qui peuvent apparaître durant le procédé thermique.

Substance	N° CAS	VME ppm	VME mg/m3	VLE ppm	VLE mg/m3	Obs.
Méthacrylate de méthyle	000080-62-6	50	208	100	416	
Acrylate de n-butyle	000141-32-2	2	11	10	53	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Des mesures doivent être prises en fonction des procédures opérationnelles impliquées et de l'importance des expositions potentielles afin de déterminer si un niveau de protection plus élevé est nécessaire.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



Porter une protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité/ protections latérales/ masque de protection complet du visage.

Protection de la peau



Non requis normalement.

Protection respiratoire



Un masque adéquat avec filtre type P peut être approprié. Dans l'éventualité peu probable d'une formation de poussières à des niveaux particulièrement élevés un appareil de protection respiratoire peut être approprié.

Risques thermiques

Porter des gants calorifugés durant les manipulations de masses chaudes.

Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable. Un masque adéquat avec filtre type A peut être approprié. Dans l'éventualité peu probable d'une formation de vapeurs à des niveaux particulièrement élevés un appareil de protection respiratoire peut être approprié.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Indice d'Oxygène (% O₂): 17.2

UL Flame Class: HB

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granulés (cylindres ou cubes)
Couleur.	Claire ou colorée
Odeur	Légère.
pH	Non applicable.
Point/Intervalle d'ébullition (°C)	Non applicable.
Point d'éclair (°C)	390
Vitesse d'évaporation relative (Ether=1)	Non applicable.

Limite d'inflammabilité	Non applicable.
Pression de Vapeur (Pascal)	Non applicable.
Densité de Vapeur (Air=1)	Non applicable.
Densité	1.18
Solubilité (Eau)	Pratiquement insoluble.
Solubilité (Autre)	Attaqué par les hydrocarbures aliphatiques chlorés, les hydrocarbures aromatiques, les cétones, les alcools, les éthers et les esters.
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non applicable.
Auto-inflammabilité (°C)	465
Viscosité (mPa.s)	Non applicable.
Dangers d'explosion	Non applicable.
Propriétés Comburantes	Non applicable.

9.2 Autres informations

Point de Ramollissement (°C)	90 - 120 (Se référer aux fiches de données techniques des grades concernés pour avoir des valeurs)
------------------------------	--

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Matériau non réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Rien de connu.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Rien de connu.

10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux

Méthacrylate de méthyle, Acrylate de n-butyle, Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité orale.

Inhalation

Probablement pas dangereux par inhalation. Des concentrations élevées de poussières peuvent être irritantes pour les voies respiratoires. Les fortes concentrations de vapeur lors des opérations à hautes températures peuvent être nocives, provoquer des irritations de l'appareil respiratoire, et de légers effets narcotiques.

Contact avec la Peau

Irritation peu probable.

Contient plus de 0.1% résiduel (Méthacrylate de méthyle, Acrylate de butyle, 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-p-cresol). Pendant une manipulation normale, cela ne constituera pas un danger. Si la matrice du polymère est détruite, par exemple lorsque le produit est dissout dans un solvant organique, les résidus chimiques seront libérés à partir de la matrice du polymère. Sous ces conditions, ils peuvent produire une réaction allergique sur les personnes déjà sensibilisées.

Contact avec les yeux

La poussière peut provoquer une irritation.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le produit est supposé avoir une faible toxicité pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est non-biodégradable dans le sol. Il n'a pas été mis en évidence de dégradation dans le sol et dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets ne sont pas considérés comme dangereux. Les re-broyés propres peuvent être retransformés. Certains emballages sont consignés. Veuillez consulter votre bureau local pour plus de détails. S'assurer que tout emballage est éliminé en toute sécurité.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Peut être entreposé en décharge en accord avec la législation en vigueur. L'incinération peut être utilisée pour récupérer la valeur énergétique.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.1 numéro ONU,

Non applicable.

14.2 Appellation de Transport ONU

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'Emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (A la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectuée pour cette substance/mélange.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°453/2010.

Date de préparation:

23 -septembre- 2013

Sections contenant des révisions ou mises à jour:

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Appartenance aux Inventaires

L'Union européenne	Au vu de l'état de nos connaissances actuelles, l'ensemble des matières chimiques entrant dans la composition de ce produit respectent le règlement REACH.
Etats-Unis (TSCA)	Enuméré dans TSCA
Canada (DSL / NDSL)	Enuméré dans DSL
Japon (MITI)	Enuméré dans ENCS
Philippines (PICCS)	Enuméré dans PICCS
Australie (AICS)	Enuméré dans AICS
Corée du Sud (KECI)	Enuméré dans KECI
Chine (IECSC)	Enuméré dans IECSC

LÉGENDE

Remarque: Tout ce qui suit n'est pas nécessairement contenu dans cette fiche de données de sécurité:

VME: Valeur moyenne d'exposition

VLE: Valeur limite d'exposition

COM: La société vise à contrôler l'exposition sur le lieu de travail en suivant cette limite.

* Risque de pénétration percutanée

C1,C2,C3: substance classée cancérigène de catégorie 1,2 ou 3 suivant le cas

All: risque d'allergie

AC: risque d'allergie cutanée

AR: risque d'allergie respiratoire

LUCITE® et DIAKON® sont des marques commerciales déposées des sociétés du groupe Lucite International Limited.

UTILISATION MEDICALE : ATTENTION : NE PAS UTILISER DANS LES APPLICATIONS MEDICALES CONCERNANT DES IMPLANTATIONS DANS LE CORPS HUMAIN.

Lucite International n'a pas réalisé d'essais cliniques pour l'utilisation de ce produit dans les applications médicales. Lucite International n'a pas de données pour appuyer l'utilisation de ce produit dans les applications médicales. Ce produit n'est pas destiné ni fabriqué pour être utilisé pour des implantations dans le corps humain ou pour être en contact avec des tissus ou des fluides internes du corps. Lucite International n'a jamais demandé ni reçu l'approbation d'un organisme réglementaire pour l'utilisation de ce produit pour des implantations dans le corps humain ou pour être en contact avec les tissus ou les fluides internes du corps.

Il est de la responsabilité du fabricant du produit fini d'identifier toutes les réglementations du marché et les utilisations spécifiques et de s'assurer de la conformité avec ces réglementations.

Sous réserve des exclusions et des limites mentionnées après les informations contenues dans cette publication ou autrement fournies à l'utilisateur, il est supposé qu'elles sont justes et diffusées en toute bonne foi. L'utilisateur est tenu d'utiliser les informations contenues dans cette publication, ou autrement fournies avec soin à l'utilisateur, et doit personnellement étudier la pertinence du produit pour l'usage destiné et l'applicabilité des conseils donnés. Hormis le cas où cette exclusion est prévue par la loi en vigueur, Lucite International ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit pour une utilisation particulière et toute garantie ou condition implicite (réglementaire ou autre) est exclue, et n'accepte aucune responsabilité pour pertes et dommages (autres que ceux résultant du décès ou d'une blessure personnelle causée par un produit défectueux, si cela est prouvé), résultant de la dépendance de ces informations. Le principe de libre utilisation des brevets, droits d'auteur et modèles ne saurait être présumé.